

27 février 2009

Rémunération des membres du Directoire de PSA Peugeot Citroën

Le Conseil de Surveillance du Groupe PSA Peugeot Citroën, lors de sa réunion du 10 février 2009, a procédé à l'examen de la rémunération des membres du Directoire.

Leur rémunération fixe, établie pour 2008 à 1 030 000 euros pour le Président et à 618 000 euros pour les autres membres du Directoire, restera inchangée en 2009.

La part variable de leur rémunération au titre de l'exercice 2008, basée sur les résultats du Groupe et sur des objectifs propres aux fonctions de chacun a été fixée à un montant de 20 à 30 % de leur rémunération fixe contre 85 à 100 % l'année dernière.

Christian Streiff, Président du Directoire, a fait savoir au Conseil de Surveillance qu'il renonçait à ce complément de rémunération au titre de 2008, qui était fixé pour lui à 25 %.

Contacts:

RELATIONS PRESSE	RELATIONS INVESTISSEURS
+33 (0) 1 40 66 53 81	+33 (0) 1 40 66 54 59